

**DECRET N° 2009-508 DU 12 OCTOBRE 2009**

portant nomination de Monsieur Edouard AHO en qualité de membre de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption en remplacement de Monsieur Séidou AROUNA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-180 du 08 avril 2008 portant création, attributions organisation et fonctionnement de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption ;
- Vu** le décret n° 2008-181 du 08 avril 2008 portant nomination des membres de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption ;
- Vu** la lettre n° 391/MRAI/DC/SP-C du 13 août 2009 portant désignation du représentant du MRAI au sein de l'OLC ;

*cy B*

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur Séidou AROUNA, les dispositions du décret n° 2008-181 du 08 avril 2008 portant nomination de membres de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption.

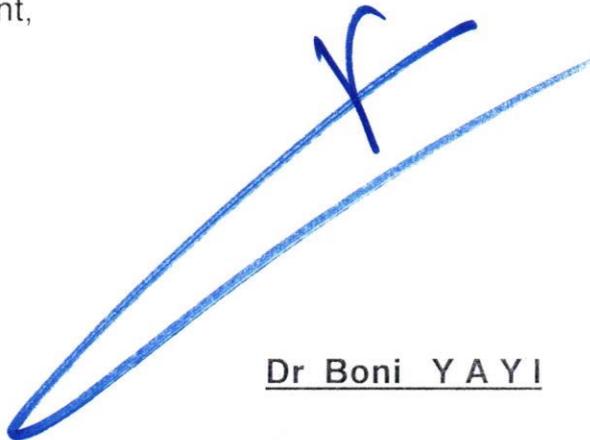
**Article 2** : Monsieur Edouard AHO est nommé membre de l'OLC en remplacement de Monsieur Séidou AROUNA.

**Article 3** : Le mandat de Monsieur Edouard AHO est le prolongement de celui entamé par Monsieur Séidou AROUNA conformément à l'article 3 du décret n° 2008-181 du 08 avril 2008 susvisé.

**Article 4** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 octobre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective,  
du Développement et de l'Evaluation des  
Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

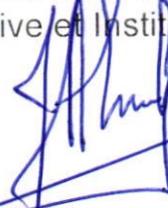


Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUA

Le Ministre de la Réforme  
Administrative et Institutionnelle,



Joseph AHANHANZO

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MECPDEPPCAG 4 ;  
MEF 4 ; MRAI 4 ; AUTRES MINISTERES 27 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ;DSIA 2 ; DGBM-  
CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-  
ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; INTERESSES 2 - JO 1 .-

